



## **Pouvoir retourner dans les chalets, nous en rêvons tous !**

### **Newsletter N°4 juin 2020**

Cher ami loisirs-montagnard, chère amie loisirs-montagnarde

Très bonne nouvelle :

Nous venons de recevoir, pour les Rochas, la validation du protocole que nous avons envoyé à la Préfecture des Hautes-Alpes. L'ouverture des Rochas est donc possible, "sous réserve du strict respect des procédures envisagées". Le protocole va être transmis à tous les responsables de séjours qui devront le signer et s'engager ainsi à le faire respecter par tout le groupe. Ce protocole contient les différentes consignes qui sont imposées aux refuges puisque nos chalets sont classés dans cette catégorie. On y trouve par exemple les produits désinfectants mis à disposition, l'organisation des dortoirs et des pièces de vie, les consignes pour la fabrication des repas et la vaisselle ...

Un protocole similaire a été déposé au même moment pour le Clot Raffin.

Nous comptons sur l'implication et la compréhension de tous pour que les séjours conservent l'esprit loisirs-montagnard auquel nous sommes attachés tout en appliquant ces consignes incontournables.

Nous souhaitons un excellent séjour à tous ceux qui ont prévu d'aller dans ces lieux magiques que sont les Rochas. Pour ceux qui ont prévu d'aller au Clot Raffin, il faut encore un peu de patience, nous espérons une réponse très prochainement et nous ne manquerons pas de vous en faire part aussitôt.

Et à tous, un très bel été.

Responsable newsletter : Marie-Pierre Drain